



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ

Dimanche 2 juin 2019

Knight's Hall
Chateau de Bratislava
Bratislava, Slovaquie

153 CDS 19 F | Original : anglais | 2 juillet 2019

LISTE DE PRÉSENCE

Présidente de la commission	Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)
Rapporteure générale	Ulla SCHMIDT (Allemagne)
Rapporteure de la sous-commission sur la gouvernance démocratique	Jane CORDY (Canada)
Rapporteur spécial	Lord JOPLING (Royaume-Uni)
Président de l'AP-OTAN	Madeleine Moon (Royaume-Uni)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Belgique	Brigitte GROUWELS
Bulgarie	Milen MIHOV
Croatie	Miroslav TUDJMAN
République tchèque	Tomas JIRSA Pavel ZACEK
Estonie	Ants LAANEOTS
France	Anissa KHEDHER
Hongrie	Sandor FONT
Italie	Emanuele PELLEGRINI
Lettonie	Gatis EGLITIS
	Aleksandrs KIRSTEINS
Lituanie	Ivans KLEMENTJEVS Dainius GAIZAUSKAS Rasa JUKNEVICIENE Juozas OLEKAS
Luxembourg	Marc ANGEL
Monténégro	Genci NIMANBEGU
Pays-Bas	Hanke BRUINS SLOT
Norvège	Nils Kristen SANDTROEN
Pologne	Michal JACH Miroslaw SUCHON
Portugal	Vitalino CANAS
Roumanie	Ion CUPA Corneliu STEFAN Angel TILVAR
Slovaquie	Martin FEDOR
Slovénie	Zan MAHNIC
Espagne	Zaida CANTERA
Turquie	Osman Askin BAK Muhammet Naci CINISLI Mevlut KARAKAYA Kamil SINDIR
Royaume-Uni	Mary CREAGH
États-Unis	James COSTA Neal DUNN Brett GUTHRIE Linda SANCHEZ Filemon VELA

Délégations associées

Arménie

Autriche

Azerbaïdjan

Géorgie

Serbie

Suède

Ukraine

Gevorg GORGISYAN

Harald TROCH

Malahat IBRAHIMGIZI

Irakli BERAIA

Giorgi KANDELAKI

Irakli SESIASHVILI

Ivan BAUER

Vladimir DJUKANOVIC

Kenneth G. FORSLUND

Hans WALLMARK

Borys TARASYUK

Oksana YURYNETS

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie

Jordanie

Maroc

Sidi Othmane LAKHDAR

Jawdat ALDARRABSEH

Safa'a AL-MOMANI

Issa KHASHASHNEH

Majed QUISIM

Mohammed AZRI

Youssef GHARBI

Intervenants**Elisabeth BRAW**

Directrice, Projet sur la dissuasion moderne, RUSI

Ambassadeur Marcel PESKO

Directeur, centre de prévention des conflits de l'OSCE

Jonas OHMAN

Directeur, ONG Blue/Yellow

Balazs JARABIK

Chercheur non-résident, programme pour la Russie et l'Eurasie

Secrétariat international

Andrius AVIZIUS, directeur

Anne-Laure BLEUSE, coordinatrice

Gillian HANNAHS, assistante de recherche

Nadia O'SHAUGHNESSY, assistante de recherche

I. Observations liminaires de Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), présidente

1. Dans ses observations liminaires, **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR), remercie la délégation de la Slovaquie pour le chaleureux accueil qu'elle a réservé aux parlementaires à Bratislava.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [070 CDS 19 F]

2. **Le projet d'ordre du jour [070 CDS 19 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité tenue à Halifax, Canada, les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018 [243 CDS 18 F]

3. **Le compte rendu [243 CDS 18 F] est adopté.**

IV. Examen des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les recommandations de politique générale adoptées en 2018 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [043 SESP 19 F]

4. Les membres de la commission ne formulent aucun commentaire.

V. Examen du projet de rapport général *70 ans de l'OTAN : réaffirmer les valeurs de l'Alliance* [071 CDS 19 F], présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure générale

5. **Ulla Schmidt** (DE) prend la parole pour présenter le projet de rapport général *70 ans de l'OTAN : réaffirmer les valeurs de l'Alliance* [071 CDS 19 F]. Mme Schmidt commence par rappeler les valeurs qui sous-tendent l'Alliance, à savoir la démocratie, les libertés individuelles et l'État de droit. Elle remercie par ailleurs les délégations qui ont répondu à la lettre cosignée par le congressiste américain Gerald E. Connolly, qui les invitait à décrire pourquoi l'OTAN restait importante à leurs yeux, et à partager leur avis sur les valeurs qu'elle devrait refléter. Mme Schmidt invite ensuite les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à répondre à cette lettre de sorte qu'une réponse concertée puisse être publiée au titre du 70^e anniversaire de l'OTAN.

6. Mme Schmidt évoque ensuite les défis grandissants auxquels est confrontée l'Alliance. Elle fait observer que l'ordre démocratique libéral ne peut plus être considéré comme acquis : les inégalités socio-économiques s'accroissent dans le monde, la confiance dans les institutions politiques s'émousse, tandis que les mouvements radicaux progressent grâce aux médias sociaux.

7. Mme Schmidt souligne que ce sont les valeurs démocratiques qui ont garanti l'unité de l'Alliance tout au long de son histoire. Durant la guerre froide, l'écrasante majorité des Alliés était véritablement attachée à la démocratie et aux droits humains. Mme Schmidt rappelle que bon nombre d'entre eux ont bloqué l'entrée de l'Espagne de Franco dans l'Alliance. Toutefois, en d'autres occasions, comme sous le régime *Estado Novo* d'Antonio Salazar au Portugal, lors du coup d'État militaire de 1967 en Grèce et lors des coups d'État successifs en Turquie, le bilan de l'OTAN en tant qu'alliance de démocraties n'a pas été sans tache. Cela a posé des problèmes à l'Alliance lorsque la Grèce et le Portugal ont finalement rejeté leurs régimes autoritaires et qu'ils ont pris leur distance avec celle-ci, leurs nouveaux dirigeants démocratiques ayant été déçus par la collaboration de l'OTAN avec les précédents régimes.

8. Dans l'après-guerre froide, fait remarquer Mme Schmidt, l'OTAN a davantage souligné l'aspect politique de son identité en tant qu'Alliance politico-militaire. Sa politique de la porte ouverte et ses mécanismes de partenariat ont promu ses valeurs démocratiques au-delà de ses frontières. La rapporteure évoque la manière dont l'AP-OTAN contribue à ce processus par le biais de son programme Rose-Roth et d'autres activités.

9. Elle fait référence aux tendances mondiales observées depuis la crise économique de 2008/2009, caractérisées par le recul de la démocratie libérale. Des études montrent que la confiance de la population dans les partis traditionnels et les institutions politiques a diminué tandis que la méfiance vis-à-vis des médias d'information traditionnels a augmenté. Cette méfiance observée partout dans le monde à l'égard du politique est alimentée par le fossé grandissant entre riches et pauvres.

10. Mme Schmidt invite les membres de la commission à défendre la démocratie, les libertés individuelles et l'État de droit, si l'on ne veut pas courir le risque de saper la confiance qui unit l'Alliance. C'est pourquoi Mme Schmidt propose d'adopter une approche plus proactive dans la promotion des valeurs démocratiques au sein de la communauté euro-atlantique et au-delà. Cela pourrait passer par la création d'une commission de l'OTAN qui serait chargée de surveiller la manière dont les valeurs essentielles de l'Alliance sont défendues. Une autre option serait qu'un haut responsable de l'OTAN fasse régulièrement rapport sur ces questions. Les dirigeants pourraient également envisager d'adapter le concept stratégique de l'OTAN de sorte à ce qu'il témoigne d'un engagement plus ferme en faveur de la démocratie. Mme Schmidt insiste par ailleurs pour que l'OTAN redouble d'efforts en vue de mettre en œuvre le programme Femmes, paix et sécurité (FPS).

11. Toutefois, Mme Schmidt admet que bon nombre des sujets de préoccupation abordés dans son projet de rapport dépassent les compétences de l'OTAN. Des questions comme les flux migratoires et les inégalités de revenus doivent être traitées aux niveaux national et régional, ainsi que dans d'autres enceintes internationales. C'est pourquoi elle exhorte les membres de la commission à se prononcer en faveur de tout nouveau cadre paneuropéen pour la gestion de la sécurité aux frontières et des demandes d'asile. Elle souligne aussi combien il est important de soutenir les efforts internationaux de lutte contre les paradis fiscaux, la fraude et l'évasion fiscales.

12. **Vitalino Canas** (PT) remercie Mme Schmidt pour son projet de rapport et évoque l'histoire du Portugal au sein de l'Alliance. Selon lui, le présent rapport est important parce qu'il rappelle aux membres de l'Assemblée que l'OTAN n'est pas seulement une organisation pertinente du point de vue militaire mais également pour la promotion de ses valeurs. Il appelle l'attention sur le fait que son pays n'était pas une démocratie lorsqu'il est devenu membre de l'OTAN. Si au départ, les forces démocratiques n'y étaient pas favorables, en fin de compte, tout le monde a reconnu combien il était important pour son propre cheminement démocratique d'accueillir ce pays au sein de l'OTAN. M. Canas estime que l'exemple du Portugal permet de rappeler à l'Assemblée qu'il faut parfois savoir preuve de patience et qu'à l'heure actuelle, un minimum de flexibilité est nécessaire pour pouvoir atteindre les objectifs poursuivis que sont la protection des droits humains, la démocratie et l'État de droit.

13. **Muhammet Naci Cinisli** (TR) prend ensuite la parole pour expliquer que la Turquie coopère autant que possible avec la Russie en raison de valeurs et d'intérêts communs. Il insiste toutefois sur le fait que la Turquie sait rester ferme quand il le faut et que la Russie est une source de préoccupation. Il précise que son pays a, certes, son propre style et ses propres canaux de communication avec la Russie, mais qu'il partage l'approche de l'OTAN. Il demande donc à ce que les troisième et quatrième phrases du paragraphe 39 soient supprimées. Mme Schmidt répond qu'il est important de faire face à ces questions plutôt que de les ignorer.

14. **Angel Tilvar** (RO) prend la parole à son tour. Il souligne que la Roumanie accorde une large place à la liberté démocratique, à l'État de droit et aux libertés en général. Pour lui, il est crucial que cela reste les valeurs de l'OTAN. Il suggère que les résultats obtenus par le groupe de travail de l'AP-OTAN sur l'éducation et l'information à propos de l'OTAN soient incorporés dans le rapport. Mme Schmidt s'engage à le considérer.

15. **Mary Creagh** (UK) souligne ensuite toute l'importance qu'il y a de lutter contre les campagnes de désinformation et la méfiance de la population vis-à-vis des médias d'information traditionnels. Elle a noté que si l'UE dispose d'un site web consacré à la lutte contre la désinformation, seules quelque 5 000 personnes le suivent sur twitter. Selon elle, le programme FPS doit être lié aux objectifs de développement des Nations unies. Elle déplore que la passivité de l'OTAN en Syrie ait permis que des crimes soient commis contre des civils.

16. **Aleksandrs Kiršteins** (LV) fait valoir que si une majorité d'électeurs polonais et hongrois soutiennent les politiques menées par Jaroslaw Kaczynski ou Viktor Orban, alors l'OTAN doit en faire de même au nom de la démocratie. Mme Schmidt répond que chaque pays est libre de mettre en place ses propres structures politiques mais qu'il se doit de garantir l'inviolabilité des droits humains. Elle estime que ces principes doivent être les mêmes pour tous les pays qui assoient leurs systèmes sur les principes de la démocratie.

17. **Zan Mahnic** (SV) fait valoir que le populisme n'est pas une cause mais une conséquence. Il demande quelles sont les causes de la montée du populisme. Il fait observer que la rapporteure et lui-même sont issus de partis traditionnels, lesquels ont récemment reculé aux élections du Parlement européen (Parti populaire européen - PPE et les socialistes). Il souligne la nécessité de s'interroger sur sa propre part de responsabilité dans la propagation du populisme en Europe et ailleurs.

18. **Jane Cordy** (CA) mentionne la tenue d'élections fédérales au Canada en octobre 2019 et explique qu'on observe la montée d'un discours anti-immigration au Canada. Elle ajoute avoir été marquée par la section consacrée aux Femmes, à la Paix et à la Sécurité. Elle demande qu'un intervenant soit invité à faire un exposé sur ce thème à la session qui se tiendra à Londres.

19. **Irakli Beraia** (GE) souhaite que des informations plus positives sur la Géorgie soient intégrées au projet de rapport révisé. Il fait valoir que son pays enregistre des indices internationaux favorables et que des mesures sont prises pour résoudre les problèmes subsistants. Mme Schmidt répond que chacun apprécie le travail que la Géorgie accomplit pour son avenir mais que le pays ne constitue qu'une partie du tableau d'ensemble.

20. **Giorgi Kandelaki** (GE) insiste sur l'importante menace représentée par la Russie, comme indiqué dans le projet de rapport. Il souligne que la Russie exporte la corruption et les pratiques corrompues et donc, qu'il est donc du devoir des pays occidentaux de protéger leurs marchés de celles-ci. Il exhorte tous les membres qui ne l'ont pas encore fait à adopter la loi Magnitsky dans leur propre pays. Conscient du fait que la future adhésion de la Géorgie à l'OTAN dépend des progrès que le pays réalisera sur le plan de la démocratie, il formule l'espoir que les élections qui auront lieu en 2020 seront encadrées par la communauté internationale vu les antécédents en matière de violence et d'achat de votes.

21. **Nils Kristen Sandtroen** (NO) soulève la question de la montée des inégalités sociales en Norvège. Il s'agit là d'une question centrale dans ce débat polarisé, et selon lui, il est important que les pays occidentaux en discutent.

22. **Linda Sanchez** (US) soulève à son tour la question des disparités de richesse grandissantes et de la menace que cela représente pour les fondements mêmes des démocraties. Elle appelle les membres à collaborer sur le dossier de l'évitement fiscal étant

donné que cela nuit à toutes les démocraties. Mme Schmidt reconnaît que nous vivons dans un environnement mondialisé et que les causes de l'évasion et de l'évitement fiscaux doivent être examinées à l'échelle mondiale.

VI. Exposé de Elisabeth BRAW, directrice, projet sur la dissuasion moderne, RUSI (Royal United Services Institute), sur *La dissuasion moderne*

23. **Elisabeth Braw** parle du projet sur la dissuasion moderne qu'elle dirige au RUSI. Si le recours à des formes traditionnelles de dissuasion est inscrit dans l'ADN de l'OTAN, il est désormais nécessaire de moderniser cet outil de dissuasion de sorte à le rendre apte à combattre les nouvelles formes de menaces et d'attaques, comme les cyberattaques, la désinformation, l'ingérence électorale, les investissements hostiles et l'acquisition d'actifs d'infrastructures essentiels, explique-t-elle. Selon elle, l'armement et la mondialisation exposent les pays alliés à des formes d'agression imprévues.

24. Mme Braw souligne que la dissuasion moderne concerne tous les pans de la société et non pas seulement le gouvernement et les forces armées. Elle estime que l'objectif devrait être la création d'un bouclier multinational où chacun participerait à la défense de nos sociétés. Mme Braw dit que l'un des moyens les plus sous-utilisés à cet égard est le secteur privé.

25. Même les plus grandes compagnies, poursuit-elle, ne peuvent pas se protéger pleinement contre des agressions irrégulières – terme qu'elle préfère à guerre hybride – et donc elles doivent collaborer avec leur pays pour pouvoir se protéger. Son idée de bouclier commun impliquerait le secteur privé et la population en général de manière à créer une dissuasion globale.

26. **James Costa** (US) conçoit qu'un effort collectif est nécessaire pour sensibiliser la population d'une manière qui soit constructive et pertinente pour les personnes qui ne savent pas ce qu'était la guerre froide, et que cela devrait représenter une priorité pour l'AP-OTAN. Mme Braw partage son avis et ajoute que ces menaces sont de nature transnationale et qu'elles affectent des zones géographiques qui n'étaient pas, avant, à l'ordre du jour de l'Alliance. Elle évoque le nouveau projet pilote de la Lettonie, qui vise à faire de l'enseignement de la défense et de la sécurité dans les lycées, une réussite et un possible modèle à suivre pour d'autres pays.

27. **Brigitte Grouwels** (BE) demande à l'intervenante de préciser le rôle qu'aurait le secteur privé dans le bouclier multinational qu'elle propose. Mme Braw répond qu'il existe souvent de l'hostilité dans les relations entre les entreprises privées et les ministères de la défense. Elle suggère de faire participer les cadres de haut niveau aux exercices de gestion des crises et d'organiser des consultations régulières. Elle suggère également de recourir à des mesures incitatives pour faire participer le secteur privé à la défense nationale.

28. Aleksandrs Kiršteins évoque ensuite le programme mené dans les lycées de Lettonie, qui vise à former les étudiants aux questions de défense et de sécurité. Ce programme remplace le service militaire et propose un enseignement varié combinant sciences politiques, histoire et connaissances militaires. M. Kiršteins explique que ce programme est très populaire dans son pays et il remercie Mme Braw pour ses commentaires.

29. **Andrius Avizius** (AP-OTAN) demande ensuite ce que doivent penser les Alliés des cybercapacités offensives et aussi, comment ils doivent envisager l'avenir des *fake news*. En réponse, Mme Braw explique que le problème avec les cybercapacités offensives, c'est que du moment où on montre qu'on les a, on commence à les perdre lorsque l'adversaire met en place des capacités défensives. Concernant l'avenir de la désinformation, elle fait observer qu'aucun gouvernement ne peut dresser un bouclier pour protéger tous ses citoyens et que

personne ne peut suivre le rythme effréné du changement technologique. Les gouvernements devraient plutôt responsabiliser les citoyens pour leur apprendre à gérer leur propre consommation d'informations.

VII. Table ronde sur *L'Ukraine*

- **Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique *L'Ukraine, cinq ans après la révolution de la dignité* [072 CSDG 19 F] présenté par Jane CORDY (Canada), rapporteure**

30. Jane Cordy entame son propos en soulignant que l'année 2019 est cruciale pour l'Ukraine. Elle formule l'espoir que l'orientation stratégique d'intégration euro-atlantique du pays, choisie par la population il y a cinq ans, se poursuivra avec le nouveau président et au-delà des élections législatives.

31. Mme Cordy félicite l'Ukraine pour la tenue d'élections démocratiques et régulières, qui ont amené une alternance pacifique au pouvoir dans un pays en proie aux difficultés économiques et aux menaces qui pèsent sur sa souveraineté territoriale à l'est. Elle souligne que ce transfert de pouvoir, qui s'est déroulé sans heurt à l'issue d'une campagne électorale passionnée, témoigne de la distance qui sépare désormais le pays de la Russie.

32. Mme Cordy insiste sur les avancées majeures réalisées par l'Ukraine sous la présidence de Petro Porochenko. Elle poursuit en déclarant que depuis 2014, l'Ukraine s'est affirmée en tant que pays européen démocratique, résolument engagé sur la voie de l'Europe.

33. Concernant le nouveau président, Mme Cordy a mentionné les immenses enjeux politiques qui l'attendent. Elle rappelle que celui-ci a promis de tenir le cap en vue d'une adhésion future du pays à l'OTAN et à l'UE, soulignant la nécessité de mieux expliquer, à la population d'Ukraine occidentale, les avantages d'une adhésion à l'OTAN.

34. Parmi les succès enregistrés au titre des réformes, la rapporteure évoque la stabilisation macroéconomique, la réforme du secteur de l'énergie, la plus grande transparence des marchés publics, la création d'organismes de lutte contre la corruption, ainsi que, dans des domaines plus problématiques, la réforme de la justice, la privatisation d'entreprises publiques, la réforme agraire et la réforme du secteur de la sécurité. Elle précise redire dans son rapport la position de l'Assemblée concernant le rythme des réformes en Ukraine, lequel ne doit pas fléchir, s'agissant en particulier de l'État de droit et de la lutte contre la corruption.

35. Mme Cordy suggère des pistes quant à la manière dont l'Ouest pourrait aider l'Ukraine sur la voie de l'intégration européenne et euro-atlantique. Selon elle, l'Ukraine a besoin d'un ensemble très ambitieux de mesures d'assistance et des ressources allant de pair, peut-être même de l'envergure du plan Marshall. Si l'Ukraine s'en sort avec le soutien de l'OTAN et de l'UE, poursuit-elle, cela renforcera également la raison d'être de ces deux organisations. Si elle reconnaît que l'Ukraine a encore un long chemin à parcourir avant de satisfaire aux critères d'adhésion à l'OTAN et à l'UE, il faut, dit-elle, indiquer clairement qu'à partir du moment où tous les critères seront remplis, une adhésion sera réalisable.

36. La rapporteure rappelle à ses collègues que l'Ukraine continuera d'avoir besoin de l'assistance matérielle des occidentaux pour acquérir les équipements et les plateformes qui lui permettront de défendre son territoire et ses frontières. Elle insiste sur la nécessité stratégique d'une présence constante et substantielle de l'OTAN en mer Noire. La communauté euro-atlantique doit également continuer d'exercer des pressions sur la Russie pour qu'elle arrête de déstabiliser l'Ukraine, qu'elle se conforme aux dispositions des accords de Minsk 2, qu'elle renvoie immédiatement les marins ukrainiens qui ont été capturés

et les autres prisonniers politiques, qu'elle respecte la liberté de navigation en mer Noire et en mer d'Azov, et pour qu'elle fasse cesser les violations des droits humains dans les territoires ukrainiens occupés.

37. Mme Cordy termine en rappelant à l'Assemblée que les parlementaires ont un important rôle à jouer, s'agissant d'inciter les gouvernements alliés à apporter davantage de soutien à cet égard. Elle exprime l'espoir que l'Ukraine occupera prochainement la place qui lui revient au sein de la famille euro-atlantique.

- **Exposé de l'ambassadeur Marcel PESKO, directeur, centre de prévention des conflits de l'OSCE, sur *Les initiatives de l'OSCE pour promouvoir la paix et la stabilité en Ukraine***

38. **Marcel Pesko** commence son exposé sur *Les initiatives de l'OSCE pour promouvoir la paix et la stabilité en Ukraine* en remerciant Mme Cordy pour son rapport et en souhaitant la bienvenue de l'Assemblée à Bratislava, sa ville natale.

39. Concernant la situation en Ukraine, l'ambassadeur déclare qu'il s'agit là du conflit le plus décisif de l'histoire européenne contemporaine. En effet, ce conflit s'étend au-delà du territoire du Donbass, et selon lui, il reflète même les actuelles controverses entre l'Est et l'Ouest. Ce conflit traduit le manque de volonté russe d'engager un dialogue commun.

40. M. Pesko insiste sur le rôle que le centre de prévention des conflits joue en sa qualité d'organisation inclusive comprenant la Russie. Il ajoute que la situation sur le terrain demeure extrêmement précaire, fragile et imprévisible et que les principaux paramètres de résolution du conflit ne sont pas encore perceptibles.

41. L'intervenant livre ses réflexions sur la présence de l'OSCE en Ukraine par le truchement de sa mission spéciale d'observation (MSO), qui peut s'appuyer sur un effectif de quelque 1400 personnes et un budget de 100 millions d'euros. Il fait toutefois remarquer qu'ils n'ont pas accès à la Crimée bien que leur mandat couvre tout le territoire ukrainien. Il souligne que le contrôle du respect du cessez-le-feu est la principale attribution de l'organisation, sachant que celui-ci est violé plusieurs fois par jour. Il décrit comment sont vérifiées les informations dénonçant de possibles violations du cessez-le-feu, soit à l'aide de drones à longue portée, de caméras, de capteurs acoustiques et de patrouilles quotidiennes. Si les cas de violations du cessez-le-feu sont assez bien détectés, des progrès urgents restent à faire pour faire régner la paix.

42. Aujourd'hui, poursuit M. Pesko, la zone du Donbass est l'une des plus contaminées au monde en termes de mines, qui continuent d'être posées. Ces mines représentent un réel danger pour les civils, qui en sont régulièrement victimes. Près de 3 millions d'habitants vivent dans cette zone, qui est directement traversée par la ligne de contrôle, et environ 1 million de personnes traversent cette ligne de contrôle tous les mois, parmi lesquelles de nombreux retraités qui vont toucher leur pension.

43. D'une manière générale, M. Pesko souligne les aspects humanitaires de ce conflit : les nombreuses victimes enregistrées le long de la ligne de contrôle faute d'un accès direct aux soins de santé, l'interdiction d'accès des médecins dans la zone de conflit, les prisonniers politiques ukrainiens retenus en Russie – parfois des années durant –, les blocages d'infrastructures ainsi que l'appropriation illégale d'actifs.

44. M. Pesko conclut en lançant un appel au dialogue à l'échelle internationale via le « format Normandie » qui rassemble la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'au niveau le plus élevé, celui des présidents. Il défend l'idée qu'une forme de coopération doit être possible avec l'autre partie. L'intervenant évoque aussi la possibilité de déployer une

force de police internationale ou du personnel de maintien de la paix des Nations unies, ou encore d'instaurer des administrations de transition tout en faisant remarquer qu'en l'absence de dialogue et de perspectives d'engagement, il sera très difficile de changer la situation actuelle sur le terrain.

45. Il termine par un appel lancé aux deux parties en faveur d'un réengagement politique et d'une limitation des restrictions au niveau de la liberté de mouvement pour les observateurs de l'OSCE.

- **Exposé de Jonas OHMAN, directeur, ONG *Blue/Yellow*, sur *Le soutien des ONG aux forces armées en Ukraine – une solution dans le domaine de la lutte contre les tactiques hybrides*, suivi d'un débat**

46. **Jonas Ohman** remercie la commission de l'avoir invité à présenter un exposé. Il visionne deux courtes vidéos sur les activités de son ONG *Blue/Yellow*, laquelle apporte son appui aux forces armées ukrainiennes depuis l'été 2014 et collabore également avec la population civile du Donbass.

47. Cette ONG, qui est basée en Lituanie, lève des fonds pour approvisionner les soldats et la population civile en Ukraine. L'ONG *Blue/Yellow* fournit des approvisionnements, allant d'extincteurs et de médicaments jusqu'à des uniformes européens et des bottes – lorsque ceux-ci sont disponibles en excédent – mais, comme le souligne M. Ohman, elle ne procure pas d'armes à feu. *Blue/Yellow* travaille de concert avec la sphère politique. L'intervenant souligne par ailleurs que si le conflit ne peut pas être résolu avec les moyens militaires traditionnels, la pression militaire doit cependant être maintenue.

48. Il parle ensuite du concert annuel qu'il organise en Ukraine pour lever des fonds et dit qu'il éprouve un grand intérêt à travailler et à coopérer avec les membres de l'Assemblée étant donné qu'il est constamment à la recherche de partenaires.

49. **Anissa Khedher** (FR) rappelle que quatre années se sont écoulées depuis la signature des accords de Minsk. Elle souligne que le nouveau président ukrainien incarne la volonté de la population d'en finir avec la corruption et le clientélisme. Elle encourage la reprise de négociations dans le cadre du « format Normandie ».

50. **Tomas Jirsa** (CZ) suggère que le rapport fournisse davantage de renseignements sur l'ordre oligarchique en Ukraine. Il fait remarquer par ailleurs que si le gazoduc Nord Stream 2 représente un sérieux problème pour la sécurité de l'Europe et de l'Ukraine, il n'est pourtant mentionné qu'une seule fois au paragraphe 43.

51. Muhammet Naci Cinisli, qui tient à préciser que la Turquie soutient l'intégrité territoriale de l'Ukraine, demande néanmoins de remplacer les termes « patriarche œcuménique de Constantinople » par « patriarche grec-orthodoxe » à la deuxième phrase du paragraphe 56.

52. Angel Tilvar dit, quant à lui, qu'il souhaiterait proposer des amendements dans la section consacrée aux médias, à l'éducation et à la religion. Il ajoute qu'il aimerait inclure certaines idées empruntées de la Commission de Venise au paragraphe 55.

53. **Borys Tarasyuk** (UA) remercie Mme Cordy pour son projet de rapport. Il témoigne aussi sa gratitude à M. Pesko pour les initiatives de l'OSCE et à M. Ohman pour son travail. Il exprime l'espoir de l'Ukraine de voir la communauté internationale, et en particulier les États membres de l'OTAN, en faire plus pour aider le pays. Il demande qu'une perspective claire d'adhésion à l'UE et à l'OTAN soit donnée à l'Ukraine, ainsi que davantage de soutien militaire sous la forme d'armes défensives. M. Tarasyuk remercie les parlementaires lituaniens, qui sont à l'origine de l'idée de « plan Marshall » pour l'Ukraine. Il remercie par

ailleurs les pays membres de l'OTAN de maintenir leur politique de sanctions à l'encontre de la Russie. Il conclut en témoignant son soutien aux forces de maintien de la paix des Nations unies réparties sur tout le territoire non contrôlé par le gouvernement ukrainien. Il précise également que seulement un quart des victimes du conflit sont des militaires et que les autres trois quarts sont des civils. Mme Cordy le remercie pour ses observations et ajoute qu'un grand nombre de pays ont présenté la loi Magnitsky, et elle suggère aux membres de lire le livre « Notice rouge » de Bill Browder. M. Pesko ajoute qu'il s'agit là d'une histoire bien loin d'être achevée, d'une situation complexe et que le conflit va au-delà du Donbass. Il tient à préciser qu'il n'est pas correct de parler de « conflit en Ukraine » mais que l'expression officielle employée par l'OSCE est « conflit en et autour de l'Ukraine ».

54. **Zaida Cantera** (ES) demande à M. Ohman de préciser sa pensée lorsqu'il dit que la Russie est le problème et non la solution, ajoutant que si la Russie n'est pas prise en compte, il n'y aura pas d'accord possible. Elle lui demande également de clarifier quels sont les liens de son ONG, et la nature de son implication dans la société civile et de ses relations avec le gouvernement ukrainien, ainsi que de préciser s'il réclame de l'aide pour l'acquisition d'équipements militaires ou de biens de première nécessité à l'intention de la société civile. M. Ohman répond que son ONG ne fournit pas d'armes à feu, mais qu'elle essaie de fournir tout le reste. Il précise que les ONG sont souvent bien plus efficaces que le gouvernement ukrainien.

55. Giorgi Kandelaki manifeste son appui à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il dit qu'il n'y a qu'un seul dialogue possible, et qu'il porte sur le retrait des troupes russes du territoire ukrainien. Par ailleurs, il dit regretter que le gouvernement géorgien actuel ait poursuivi en justice certains des officiers géorgiens partis combattre en Ukraine. Pour terminer, il mentionne l'existence d'une campagne menée par certains pays membres pour rendre à la Russie son droit de vote au sein du Conseil de l'Europe. Il dénonce une campagne contestable, qui légitimera le comportement de la Russie. M. Pesko répond qu'un nouvel élan politique est nécessaire et qu'il sera impossible de résoudre le conflit si une partie manque.

56. Brigitte Grouwels demande à M. Ohman si son ONG a reçu le soutien du gouvernement lituanien et si elle a bénéficié d'un parrainage officiel. Elle poursuit en disant qu'il est tout à fait inhabituel qu'une organisation de la société civile étrangère apporte son appui aux forces armées d'un autre pays. Comme dans sa réponse précédente, M. Ohman fait observer qu'ils ne fournissent pas d'armes, et il répète que les ONG sont souvent bien plus efficaces que le gouvernement ukrainien.

57. James Costa exprime sa reconnaissance pour l'exhaustivité de ce projet de rapport. Selon lui, cet exposé contient des éléments qui fournissent un point de départ pour élaborer un plan qui permettra d'aller de l'avant. Les membres de l'OTAN, dit-il, doivent se demander s'ils sont disposés à mettre au point une sorte de plan complet pour l'Ukraine, qui pourrait obtenir l'appui de l'UE, des États-Unis et du Canada.

58. Mme Cordy remercie tous les intervenants pour leurs suggestions, qui, explique-t-elle, seront étudiées avant la session de Londres.

VIII. Examen du projet de rapport spécial *La sécurité aux frontières* [073 CDS 19 F] présenté par Lord JOPLING (Royaume-Uni), rapporteur spécial

59. Lord Jopling commence par rappeler les exceptionnels mouvements de populations fuyant la violence et la misère aux frontières extérieures de l'Europe. En conséquence de quoi, explique-t-il, la sécurité des frontières est devenue une priorité absolue de nombreux pays alliés et partant, de l'Alliance. Son rapport fait donc le point sur les stratégies de gestion

des frontières existant dans la zone euro-atlantique, en ciblant particulièrement trois types de frontières : terrestres, maritimes et aéroports.

60. Lord Jopling fait remarquer que le problème des franchissements illégaux de frontières est souvent représenté de manière biaisée à des fins politiques internes. Le but de ce rapport est donc de fournir des informations factuelles sur les mouvements transfrontaliers de populations. Il appelle également l'attention sur la question des droits humains, qui se pose parfois lorsque les frontières sont surveillées. En matière de frontières terrestres, le projet de rapport passe en revue les problèmes auxquels sont confrontés la frontière entre les États-Unis et le Mexique, le corridor des Balkans et les enclaves espagnoles d'Afrique du Nord.

61. Il précise que la section concernant la frontière américano-mexicaine devra être substantiellement actualisée pour la session d'automne, étant donné que la situation le long de cette frontière s'est énormément compliquée ces derniers mois.

62. Le rapporteur fait remarquer que, toutes tendances politiques confondues, peu nombreux sont ceux qui contestent la nécessité d'améliorer les infrastructures le long de la frontière sud. Le débat tourne plutôt autour de la question de savoir si les barrières physiques sont le moyen le plus efficace de protéger les frontières. Lord Jopling tient à souligner que, quelle que soit la manière dont les États-Unis entendent sécuriser leur frontière, il s'agit d'une décision souveraine et l'OTAN ne doit absolument pas intervenir. Quoi qu'il en soit, poursuit-il, le débat que cette question suscite actuellement aux États-Unis est extrêmement enrichissant pour notre compréhension des problèmes de sécurité aux frontières en général et il y a un certain nombre d'enseignements à tirer de l'expérience états-unienne.

63. Concernant la route migratoire des Balkans occidentaux, qui relie la Turquie à la Grèce et à un certain nombre de pays des Balkans, Lord Jopling explique que près d'1 million de personnes l'ont empruntée pour rejoindre l'Europe en 2015 et au début de 2016, mais que les chiffres ont nettement baissé depuis. Toutefois, une nouvelle route des Balkans a émergé, impliquant l'Albanie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine. Plusieurs milliers de personnes sont actuellement bloquées à la frontière croato-bosniaque dans des conditions épouvantables.

64. Quant aux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, Lord Jopling fait observer que ce sont les seuls endroits où l'Europe a des frontières terrestres avec l'Afrique. Ce sont deux villes espagnoles autonomes situées en Afrique du Nord. De plus en plus de personnes tentent de rejoindre l'Espagne en escaladant les clôtures surmontées de fils barbelés qui séparent ces villes du Maroc. Les migrants ont pris d'assaut ces clôtures à de multiples occasions. Lord Jopling fait également observer que l'Espagne insiste sur le peu de ressources dont elle dispose pour faire face au grand nombre d'arrivées récentes.

65. Lord Jopling fait ensuite le point sur les frontières maritimes, et plus particulièrement sur la situation abondamment débattue en Méditerranée. Le nombre d'arrivées par la mer a nettement diminué depuis 2015 et la géographie des flux migratoires a elle aussi changé. Lord Jopling explique que la route la plus empruntée actuellement s'est décalée vers la Méditerranée occidentale, près de l'Espagne. À l'origine, le couloir oriental, entre la Turquie et la Grèce, était plus populaire.

66. Lord Jopling estime que cette évolution est le résultat d'une action politique concertée. En effet, les accords passés entre l'UE et la Turquie ainsi qu'entre l'Italie et la Libye ont endigué les flux migratoires. Certaines initiatives nationales telles que la fermeture des ports d'Italie et de Malte aux navires des ONG ont également contribué à ce résultat. Il reconnaît que l'important afflux de migrants fait peser un fardeau sur les pays frontaliers. Mais il souligne par ailleurs que nous ne pouvons pas ignorer les implications humanitaires de certaines

initiatives politiques, parmi lesquelles les sérieuses violations des droits humains commises par des gardes et des passeurs en Libye, les conditions désastreuses régnant dans les centres de détention libyens, ainsi que la recrudescence des noyades en Méditerranée en 2018.

67. Concernant les frontières aéroportuaires, le rapporteur souligne les importantes améliorations observées au niveau de la sécurité de l'aviation dans son ensemble après les attentats du 11 septembre. Malgré les progrès réalisés, Lord Jopling fait observer que les aéroports restent menacés par de nouveaux et d'anciens dangers, d'autant plus que les techniques évoluent. Il cite l'incident survenu à l'aéroport de Gatwick en décembre 2018 comme exemple des perturbations que des drones peuvent causer. Il mentionne aussi comme autre menace, les cyberattaques prenant pour cibles les systèmes technologiques des aéroports et les systèmes de contrôle du trafic aérien.

68. Pour terminer, Lord Jopling répète que la gestion des frontières est certes généralement une prérogative souveraine des États et qu'il n'existe pas beaucoup de zones de responsabilité internationale clairement définies. Mais il appelle tout de même à ce que les pays membres réfléchissent à l'organisation d'une action collective, à laquelle participerait l'OTAN, en cas de situation de crise aux frontières. Il insiste aussi pour que la solution politique prenne toujours le pas sur la solution militaire lorsque cela concerne les migrants. C'est pourquoi il invite les membres de cette commission à soutenir les initiatives de l'UE, et notamment de son agence Frontex, pour garantir une sécurité aux frontières. Par ailleurs, au niveau national, il exhorte les membres de cette assemblée à encourager les pays membres de l'OTAN et de l'UE à partager leurs meilleures pratiques, surtout concernant l'usage de technologies pour sécuriser les frontières.

69. Le rapporteur fait également remarquer que la protection des frontières ne permettra pas à elle seule d'empêcher les migrants d'essayer de pénétrer illégalement dans nos pays. Ainsi, toute stratégie à long terme de sécurisation des frontières doit s'accompagner de solides politiques d'asile et d'aide au développement. Au sein de l'UE, cela pourrait prendre la forme d'une action volontaire de la part d'une coalition de bonnes volontés, suggère-t-il. Enfin, il appelle les pays euro-atlantiques à offrir l'asile à ceux qui craignent avec raison d'être persécutés.

70. **Malahat Ibrahimgizi** (AZ) laisse entendre que certaines des méthodes de sécurisation des frontières examinées dans le présent rapport pourraient être appliquées par l'OSCE pour la gestion de la frontière séparant l'Azerbaïdjan de l'Arménie.

71. Muhammet Naci Cinisli estime que le déploiement de l'OTAN en mer Égée n'est plus avantageux. Lord Jopling le remercie pour ses observations, qui assure-t-il, seront examinées.

72. Zaida Cantera souligne qu'il est important que ni les migrants ni les ONG ne soient pointés du doigt dans ce rapport. Elle insiste sur le fait que l'Espagne ne viole pas les droits humains, où les aspects humanitaires de la détention sont pris en compte et où le système de clôture a été modifié. Lord Jopling la remercie pour ses précisions. En référence au paragraphe 30, il précise que le gouvernement espagnol a été félicité pour avoir adopté une attitude plus accueillante envers les migrants.

73. Angel Tilvar souhaite appeler l'attention sur certains progrès de la Roumanie. À cet égard, on citera la réalisation d'un accord sur le cadre législatif pour l'interopérabilité des infrastructures technologiques et de transport, l'application des meilleures pratiques à la frontière roumaine, l'octroi d'un soutien aux Balkans occidentaux au titre de la sécurité aux frontières ainsi que la modernisation des aéroports et la sécurité des ports.

74. **Marc Angel** (LU) fait remarquer que l'on doit aux ONG pas moins de 22 % de toutes les opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée. Il demande qu'un ou une représentante d'une de ces ONG présente un exposé à la session de Londres. Il rappelle qu'à la fin du mois de mars, le Conseil de l'UE a prorogé le mandat de l'opération *Sophia*. Lord Jopling le remercie et assure qu'il sera envisagé d'inviter à Londres un ou une représentante d'ONG.

75. **Gevorg Gorgisyan** (AM) intervient sur le conflit du Haut-Karabakh. Il explique que durant la guerre civile, plus de 50 000 réfugiés ont gagné l'Arménie, où ils sont devenus des citoyens arméniens. Il demande s'il existe un moyen pour eux de bénéficier du programme international pour les réfugiés bien qu'ils aient acquis la citoyenneté arménienne.

76. Zan Mahnic précise qu'il soutient les migrations légales et non les migrations illégales. Il explique que la Slovénie ne lutte pas suffisamment contre les passeurs, qui sont aidés et soutenus par des ONG financées par l'État. Il demande que le rapport mette davantage l'accent sur la nécessité de traquer ces passeurs. Il conçoit que les fils barbelés, c'est dangereux, mais ajoute que cela n'est pas dangereux pour ceux qui n'essaient pas de les franchir.

77. **Genci Nimanbegu** (ME) déclare qu'il soumettra ses commentaires par écrit concernant le paragraphe 23 sur les tensions entre le Monténégro et l'Albanie à cause du mur marquant la frontière.

78. James Costa livre son point de vue sur la question de la frontière entre le Mexique et les États-Unis, et sur la récente crise humanitaire. Il souligne que la question est devenue très politique aux États-Unis où le président actuel a été en partie élu en faisant de la sécurité frontalière un thème de campagne. Les initiatives déployées par la précédente administration consistaient à traiter en priorité les causes de l'immigration clandestine. Cela n'est plus le cas avec les politiques appliquées par l'administration actuelle. M. Costa insiste sur la nécessité d'un consensus entre les États-Unis et le Mexique, afin que les deux pays œuvrent ensemble pour que le problème soit éradiqué à sa source en Amérique centrale. Il constate toutefois que les avis divergent considérablement aux différents niveaux politiques par rapport à la solution à apporter. Il témoigne de sa solidarité avec l'Europe pour les problèmes auxquels elle a été confrontée ces dernières années en matière de sécurité aux frontières. Lord Jopling le remercie pour ses observations et l'assure qu'elles seront prises en considération.

79. Brigitte Grouwels déclare qu'elle a trouvé l'esprit du texte et le texte lui-même excellents. Elle demande qu'une référence à l'accord de Schengen soit rajoutée. Lord Jopling la remercie et lui fait remarquer que l'espace Schengen est abordé au paragraphe 9 mais que tous les pays ne font, bien sûr, pas partie de Schengen.

80. Mary Creagh demande à Lord Jopling de condamner dans son rapport la politique de séparation des familles menée aux États-Unis. Elle demande par ailleurs que soit mentionné dans le rapport le fait que la prochaine crise migratoire pourrait bien être une crise climatique associée à des problèmes tels que des mauvaises récoltes ou une concurrence pour les ressources en eau. Elle mentionne également les attaques chimiques perpétrées récemment par la Russie sur le sol britannique et suggère une modernisation de la sécurité des aéroports vu que les agents impliqués avaient réussi à introduire les armes chimiques malgré les contrôles de sécurité de l'aéroport britannique. Lord Jopling la remercie pour ses observations et l'assure qu'elles seront prises en considération.

IX. Exposé de Balazs JARABIK, chercheur non-résident, programme pour la Russie et l'Eurasie, Carnegie Endowment for International Peace, sur *Situation actuelle en Europe de l'Est : les défis de la transition au Bélarus et au Moldova*, suivi d'un débat

81. **Balazs Jarabik** fait observer que le Bélarus et la République de Moldova sont deux pays très différents, avec des situations très différentes.

82. Il explique que la Russie, qui est passée en mode économe compte tenu des dépenses engagées en Syrie et en Ukraine, a réduit les fonds alloués au Bélarus. Les autres défis que le Bélarus devra relever sont les élections législatives de 2019 et l'élection présidentielle de 2020. M. Jarabik appelle l'attention sur la différence de point de vue qui existe entre le gouvernement et le président, sachant que le gouvernement est favorable aux réformes et que le président ne l'est pas.

83. L'intervenant fait observer qu'au Bélarus, la constante redistribution des richesses par l'État profite surtout à la classe moyenne. L'élection présidentielle de 2020 sera la dernière pour Alexandre Loukachenko, et Minsk aura donc bientôt son plus grand défi à relever avec la passation de pouvoir. Il estime que le Bélarus a encore le potentiel voulu pour devenir une république parlementaire, étant donné que le système présidentiel actuel est surtout bâti autour de la personnalité de Loukachenko.

84. Au Moldova en revanche, explique l'intervenant, des élections démocratiques se tiennent depuis le début, mais on a enregistré un taux sans précédent d'achats de voix lors des récentes élections. Les dernières élections n'ont toutefois pas eu le résultat escompté et aucun gouvernement n'a pu être formé. Selon M. Jarabik, il est probable que les électeurs soient de nouveau appelés aux urnes.

85. L'atmosphère générale s'est améliorée en République de Moldova depuis le scandale de fraude bancaire en 2014 et l'économie s'est stabilisée grâce aux institutions financières occidentales. M. Jarabik note également qu'on observe sur place un délaissement de la Russie au profit de l'UE dans le sillage de la nette diminution du nombre de travailleurs migrants moldaves en Russie. Il souligne également l'importante évolution politique concernant le conflit gelé en Transnistrie étant donné qu'il n'y a plus rien à gagner ni d'un côté ni de l'autre et que toutes les conditions sont réunies pour la résolution du conflit.

86. Marc Angel remercie M. Jarabik pour ses observations et lui demande de faire le point sur la situation des oligarques au Bélarus. Il demande aussi ce qui pourrait être amélioré du point de vue du Partenariat oriental de l'UE avec le Moldova ou le Bélarus. M. Jarabik explique qu'il n'y a pas d'oligarques au Bélarus puisqu'il n'y a pas eu de privatisation comme en Ukraine et en Russie. Le développement du secteur privé a commencé en 2006 au Bélarus lorsque la Russie a réduit les subventions gazières. Il n'y a qu'un seul milliardaire dans tout le pays et il est allé en prison à deux reprises. Pour ce qui est du Partenariat oriental, M. Jarabik déclare que le Moldova a été considéré prématurément comme un modèle de réussite. Il précise que l'accord d'association que le Moldova a signé avec l'UE a permis de compenser la perte du marché russe. Par contre, il souligne que les avantages du Bélarus sont beaucoup plus limités et qu'il n'a même pas d'accord programmatique avec l'UE. Mais le pays profite du Partenariat occidental pour mettre fin à son isolement et de ce point de vue là, Minsk considère que c'est déjà un succès.

87. **Lord Jopling (UK)** demande une évaluation de la présence militaire de la Russie en Transnistrie. M. Jarabik fait remarquer que si la présence militaire russe n'a pas changé, il n'en va pas de même des dépenses de la Russie. Il tient également à souligner que si la majorité des soldats sont officiellement des militaires russes, il s'agit en réalité de recrues locales.

88. Aleksandrs Kiršteins s'enquiert de l'état de l'industrie pétrolière au Bélarus. M. Jarabik répond que l'industrie pétrolière dépend de la quantité des approvisionnements russes. La stratégie du Bélarus a consisté à réaliser des bénéfices en achetant du gaz russe à bas prix et en le redistribuant. Étant donné que c'est une société dénuée d'oligarques, M. Jarabik explique que cela sert clairement les bénéfices de la population.

X. Résumé des activités futures de la commission sur la dimension civile de la sécurité et de la sous-commission sur la gouvernance démocratique (CSDSG)

89. Mme Garriaud-Maylam passe en revue les activités futures de la commission sur la dimension civile de la sécurité et de la CSDSG. Elle remercie la délégation de la Grèce d'avoir reçu la commission dans le cadre d'une visite, ainsi que les délégations de la Suède et de l'Islande pour avoir accueilli la sous-commission. Elle annonce par ailleurs les visites que la commission et la sous-commission effectueront prochainement à Paris et à Strasbourg. Enfin, elle rappelle aux délégués que les membres de la commission sont invités à participer à la réunion du Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN, qui aura lieu les 24 et 25 juin à Lviv, en Ukraine.

XI. Questions diverses

90. Aucune autre question n'est soulevée.

XII. Observations finales

91. La présidente remercie la délégation de la Slovaquie, tous les participants, l'équipe d'interprètes ainsi que le personnel du parlement slovaque et de l'AP-OTAN.
